

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 DECEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT DECEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 décembre 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., M. DESBORDES P-J. à M. SALAÜN R., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOUËL J. à Mme BRIDEL C., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÜN F., M. MAILLARD M. à M. ORY G.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

RESSOURCES HUMAINES

Mise à disposition du service « jeunesse » de la ville de Liffré à destination de Liffré-Cormier Communauté dans le cadre d'un projet sur l'identité numérique

Rapporteur : Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Vice-Présidente

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 26 novembre 2018 ;
- VU la commission n°1 du 03 décembre 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Depuis quelques années, des initiatives sont prises sur le territoire pour aborder les questions des pratiques numériques des jeunes et plus précisément l'identité numérique, la connaissance et la maîtrise de celle-ci. Ce projet a été développé sur l'année scolaire 2017/2018 par le réseau intercommunal des médiathèques et également par l'espace jeunes de Liffré, qui ont pu conjointement proposer des interventions auprès des collégiens mais aussi auprès du personnel d'animation et des médiathèques.

L'intérêt et la participation des partenaires sollicités l'an dernier, **confirment les besoins remontés par les équipes de terrain d'accompagner les publics aux usages numériques.** (15 classes pour 3 collèges, le 4^{ème} n'ayant pas répondu)

Pour l'année scolaire 2018/2019, Liffré-Cormier Communauté par le biais du service jeunesse, a obtenu une subvention de la DDCSPP de 2 000 € pour développer ce projet à l'échelle du territoire. (Subvention accordée pour la ville de Liffré en 2017).

Le service jeunesse de Liffré-Cormier Communauté, en partenariat avec les communes membres et le réseau des médiathèques, proposent donc de piloter un projet visant à informer et à donner les outils pour mieux maîtriser cette identité numérique.

Les axes développés pour cette année ont été choisis en accord avec les différents services concernés et s'articulent autour des thématiques suivantes :

- Les collèges

Afin d'investir pleinement les équipes éducatives des collèges, les services proposent de mettre à disposition un forfait d'heures pour chaque établissement. Cela leur permettra de cibler les niveaux, les thématiques, la forme et de faire du lien avec leur projet développé en interne.

Deux soirées d'information seront également proposées aux familles/tout public sur Saint-Aubin-du-Cormier et Liffré, en lien avec la participation de Quidam théâtre, qui a donné un accord de principe.

- Expérimenter sur deux sites pilote cette thématique auprès des CM2

Suite aux demandes des bibliothécaires qui sont régulièrement sollicitées sur ce sujet et ne pouvant intervenir sur les neuf communes, trois médiathèques se sont proposées afin de mettre en œuvre ce projet qui nécessite du temps humain puisqu'ils s'articulent en quatre phases. Les sites de Mézières-sur-Couesnon et Chasné-sur-Illet peuvent répondre à cette contrainte ayant augmenté leur temps salarié.

- Un temps d'échanges avec les enfants au sein de la médiathèque (accueil des classes)
- Un temps d'information parent/tout public
- Un temps atelier technique/bonnes pratiques
- Un ou plusieurs temps d'animation avec le jeu I-jungle

Cela répond aussi, aux engagements que les deux communes ont pris, auprès de la DRAC.

- Formation auprès des professionnels

Trois temps seront organisés sur l'année dans la continuité de ce qui a été proposé l'année précédente avec des thématiques différentes (à définir selon les besoins des équipes).

Dans le cadre de ce **projet de médiation culturelle** autour du numérique, le réseau des médiathèques a réservé un jeu de plateau sur cette thématique auprès de la MDIV. Un temps de formation commun (médiathèque et service jeunesse) sera proposé par le service animation multimédia du département aux professionnels, le mardi 11 décembre, afin d'appréhender l'outil. L'objectif étant de proposer des temps d'animation dans les structures (ALSH/espace jeunes/Réseau des médiathèques) auprès des usagers.

L'animateur multimédia de Liffré sera chargé d'animer ces différents temps de par ses compétences techniques et son relationnel avec le public jeune. Cet agent, contractuel à la ville de Liffré et intervenant sur l'espace « jeunes », aura un volume d'environ 105 heures (correspondant à la subvention) sur ce projet comprenant le temps de préparation, d'intervention et d'organisation. **Il n'y a pas de coût supplémentaire pour la collectivité.**

Collèges	60 heures
Primaires	30 heures
Formation	15 heures

Coût :

- Budgétiser dans réseau des médiathèques le coût de la compagnie de théâtre ainsi qu'un forfait communication intégrer dans le budget enfance jeunesse.
- Temps humain dans les communes des deux sites pilotes pour faciliter l'organisation (accueil des classes / soirées) et créer des temps d'animations

La mise à disposition devra être une mise à disposition de service car l'agent concerné est contractuel.

Le coût horaire de l'agent est de 18.89 euros, ce qui correspond à une refacturation de la ville de Liffré vers la Communauté de communes d'un montant de 105 heures x 18.89 euros : **1 983.45 euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le conventionnement entre la ville de Liffré et la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté.
- **VALIDE** la convention entre la ville de Liffré et la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, en annexe de la présente délibération, déterminant les missions et les modalités d'intervention du service jeunesse de la Ville de Liffré.
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Président ou son délégataire pour signer les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

